

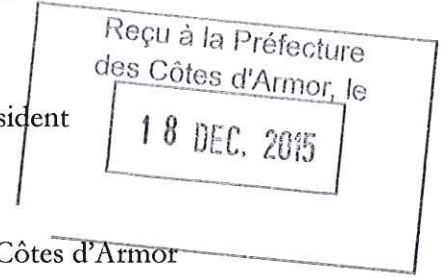
SAINT-GILDAS, mardi 15 décembre 2015

Monsieur Le Président

à

Mr le Préfet des Côtes d'Armor
B.P. 2370

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX



Bordereau d'envoi

Désignation :

Délibérations du Conseil Municipal du Syndicat du Matériel du 14 décembre 2015,

☛ **Avis du schéma départemental de coopération intercommunale**



Yann Le Lay
Monsieur le Président,

Yann LE LAY.

REUNION DU COMITE SYNDICAL du 14 décembre 2015

Conformément à la loi, chacun des membres du Comité a été convoqué individuellement le 4 décembre 2015 pour assister à la réunion du Syndicat Intercommunal de Gestion du Matériel devant avoir lieu à la mairie de SAINT-GILDAS, le 14 décembre 2015.

Nombre de membres :

afférents au Comité Syndical : 09

en exercice : 09

qui ont pris part à la délibération : 6

Présents : MM. Yann LE LAY, Jean-Yves GUILLEMOT, Stéphane OLLIVIER, Dominique PENNORS, Eric TESSON, Michel MORCEL,

Absents non excusés : Yohann TANGUY Gaëtan PRÉAUCHAT, Patrick LOUIS

AVIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTER-COMMUNALE

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée depuis 2012, de par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et celle de la nouvelle carte des Régions, il s'agit désormais d'accompagner le 3^{ème} volet de cette réforme suite à la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015.

Un renforcement de l'échelon régional et une montée en puissance de l'intercommunalité sont les principales caractéristiques de la loi NOTRe, le seuil de 15 000 habitants ayant donc été retenu pour la réorganisation de la carte intercommunale.

Monsieur le Préfet a proposé un schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 13 octobre 2015 comptant deux parties

- Une première vise à organiser les intercommunalités à fiscalité propre. Il propose 9 EPCI au lieu de 30. Quintin Communauté serait associée à Centre Armor Puissance 4, Saint Brieuc Agglomération et Sud Goëlo Communauté.
- Une seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Préfet propose la dissolution du syndicat de gestion du matériel.

Après en avoir délibéré le Conseil syndical à l'unanimité de 3 pour et 3 voix contre

EMMET UN AUTRE AVIS

S.I. GESTION MATERIEL
22800 ST-GILDAS

Le Président,

Yann LE LAY

